

*République française - Département du Tarn*  
**Délibération du comité syndical**  
**du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean**

**Séance du 27 novembre 2025**

**Membres  
en exercice : 10**

*Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Jean SENDRA,*

**Présents : 8**

**Présents :** Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Jean-Luc CAZOTTES, Danièle SOULA, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Gabriel POVERT, Daniel ARMENGAUD, Marielle Verdin, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Date de la  
convocation :**

20 novembre 2025

**Excusés :** Adeline MOULIS, Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives

**Secrétaire de séance :** Danièle SOULA

---

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture le 02 DEC. 2025 et publication le 02 DEC. 2025

---

### **DL\_20\_2025 - Objet : BP 2025 DM 1-2025**

M. le Président rappelle au comité que le nouveau fonctionnement de la cantine scolaire a nécessité de revoir l'organisation des services périscolaires. Il a donc été nécessaire de créer des postes permanents et non permanent au 1<sup>er</sup> septembre 2025 et d'augmenter le temps de travail des titulaires. Les charges du personnel inscrites sur le budget primitif 2025 sont insuffisantes.

Il convient d'opérer des virements de crédits pour incrémenter le chapitre – charges du personnel.

Le comité ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Président ;
- Vu les charges du personnel insuffisantes sur le budget primitif 2025 ;
- Considérant que des crédits supplémentaires sont nécessaires pour payer les salaires et les charges ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 7 voix

Date de transmission de l'acte: 02/12/2025  
Date de reception de l'AR: 02/12/2025

081-258102201-DL\_20\_2025-DE  
A G E D I

- Décide d'opérer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 611	Contrats de prestations de services	0	-5 700
011 - 624	Transports biens, transports collectifs	0	-2 000
012 - 633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	52
012 - 6413	Personnel non titulaire	0	248
012 - 6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	7 000
012 - 6470	Autres charges sociales	0	400

TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

- Habille M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,  
le 27 novembre 2025

Pour extrait conforme  
Le Président  
Jean SENDRA

Le secrétaire de séance  
Danièle SOULA

Date de transmission de l'acte: 02/12/2025  
Date de réception de l'AR: 02/12/2025

081-258102201-DL\_20\_2025-DE  
A G E D I